

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/52

Séance du 2 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la convocation
26 juin 2024

Date d'affichage
26 juin 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

Le 2 juillet 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL

Absents : Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Tess PUJADE

Procurations :

Mme Orlane CHABASSUT a donné procuration à M. Bernard CREISSEN

Mme Sylvie GALTIER a donné procuration à M. Olivier LELONG

Mme Evelyne RICHARD a donné procuration à M. Jean-Michel PERRET (maire)

M. Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Olivier MAURAS

M. Patrick GUY a donné procuration à Mme Maryse BAUDRY-BOURGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel ESPERANDIEU

FINANCES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GDSA: LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis plus de quinze ans, un frelon dit « Frelon Asiatique » (FA) importé accidentellement d'Asie, de l'espèce Vespa Vélutina, se répand sur le territoire national. Le Département du Gard est largement touché par cette espèce invasive.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole, qui suit depuis plus de dix ans l'invasion de frelons asiatiques, a mis en place plusieurs stratégies pour tenter de freiner sa prolifération.

Dans ce contexte, il paraît utile de mettre en place des partenariats de secteur dont les actions concourent aux mêmes objectifs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec le GDSA, jointe en annexe, en vue de :

- Coordonner la lutte contre FA sur le secteur communal de Saint Hilaire de Brethmas
- Associer les différents moyens de repérage et de destruction des nids de FA
- Faciliter la transmission et la divulgation des informations et des comptages

Il propose d'affecter une subvention annuelle de 700 € au GDSA 30 pour le soutien de ses actions et notamment la destruction gratuite des nids FA sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le GDSA, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 3 ans.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme

Saint Hilaire de Brethmas, le 3 juillet 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif du Gard, accessible par le site internet, www.telerecours.fr,
mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr,
Application agréée E.legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2024

Application agréée E.legalite.com